



**Projet de compte des Nations Unies pour le
développement: Mesurer les flux financiers illicites.
Atelier de lancement: Genève 20&21/9/2023**

EXPERIENCE DU GABON

**Présentée par Théodora ALEKA-LABAN
2e Vice-Président**

**Commission Nationale de Lutte contre la Corruption
et l'Enrichissement Illicite - CNLCEI**

PERSPECTIVES ET

ATTENTES DU GABON

PERSPECTIVES (1)

Premièrement: Il faut opérationnaliser le GTT et mettre en place un dispositif de veille et de partage d'informations visant à réduire les risques sur les différentes activités génératrices de FFI.

Il s'agira de:

- créer les conditions, à travers un système d'information et de veille, pour assurer la transparence dans la gestion et le suivi des activités des principaux secteurs générateurs de FFI, de manière à renforcer la vigilance de toutes les parties et réduire les risques pour les opérateurs et les fonctionnaires afin d'éviter les pratiques qui génèrent ces FFI. Ce mécanisme pourra s'inspirer des dispositifs mis en place par l'Initiative pour la Transparence dans l'Exploitation des ressources minières (ITIE), la Banque Mondiale, le GABAC et le PNUD;
- d'assurer une meilleure coordination des activités de lutte contre les FFI à travers le fonctionnement effectif du GTT-FFI.
- d'améliorer la communication entre les membres du groupe technique de travail sur les FFI et leurs hiérarchies respectives en vue de renforcer les efforts du consortium des parties prenantes.

PERSPECTIVES (2)

Deuxièmement: Il faut renforcer les capacités nationales, notamment celles de la CNLCEI et des principales institutions du système statistique national (SSN) à mesurer et suivre les FFI.

Il s'agira de :

- identifier les principales bases de données nécessaires à l'évaluation des FFI et aider à leur mise en place. Le système statistique national manque d'organisation et d'efficacité dans la production des comptes économiques, notamment les données sur les bilans des entreprises, les données consolidées sur la fiscalité des personnes physiques, etc;
- doter certaines entités publiques d'applications informatiques pour améliorer la performance de leur système de données en particulier la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, la Direction Générale de la Statistique...;
- capitaliser sur les initiatives existantes ou en cours des Institutions telles que la BM, le GABAC, l'ITIE, le PNUD, entre autres, ayant un rapport avec le projet en vue d'éviter tout risque de doublon ;
- examiner la problématique liée au partage d'information ainsi qu'à la réglementation en matière de sécurité du système d'information.

PERSPECTIVES (3)

Troisièmement: Il faut former un pool d'experts nationaux sur les différentes méthodes d'évaluation des FFI de manière à assurer la production des rapports annuels de suivi de l'indicateur 16.4 des ODD.

Malgré les efforts fournis, la CNLCEI à elle seule ne peut lutter efficacement contre les FFI; aussi le Gabon envisage-t-il de mener des actions de formation en vue de l'appropriation des différentes approches méthodologiques pour l'évaluation des FFI.

A cet effet, il s'agira de:

- élaborer des programmes spécifiques de renforcement des capacités répondant aux besoins recensés au niveau des entités nationales, notamment en termes de capacités humaines à travers la formation des agences engagées dans les négociations de contrat d'exploitation (secteur extractif), institutionnelles à travers le soutien technique accordé aux institutions impliquées dans la chaîne de valeurs des FFI par la mise en place des cadres réglementaires et législatifs, et organisationnelles à travers le soutien technique et financier concédé aux agences spécialisées sur l'utilisation des outils informatiques.

Ces formations concernent, notamment , la Cellule opérationnelle de la CNLCEI ainsi que les principales administrations concernées à l'instar des Directions Générales des Impôts, des Douanes et Droits Indirects, de la Statistique, des experts des ministères en charge de gérer les ressources telles que : le Pétrole, les Mines, les Eaux et Forêt et la Société Civile.;

Cible: former au moins une vingtaine d'acteurs au niveau national

ATTENTES(1)

- 1 . Recours aux services d'un Consultant national ;**
- 2. Assistance technique à court terme sur les questions fiscales :harmoniser les politiques fiscales à l'échelle sous régionale en vue d'encourager la compétitivité des entreprises à long terme en Statistique pour accompagner le processus d'évaluation des FFI et de formation des experts nationaux;**
- 3. Renforcement des capacités opérationnelles de la CNLCEI pour pérenniser les actions de lutte contre les FFI;**
- 4. Appui à la mise en place des bases de données qui manquent dans le système statistique et nécessaires à l'évaluation des FFI;**

ATTENTES (2)

- 5. Appuis divers pour rendre fonctionnel le cadre de coordination pour la lutte contre les FFI;**
- 6. Renforcement des liens fonctionnels entre les différentes agences nationales et la justice en vue de parfaire la qualification des délits en rapport avec les FFI et accélérer les poursuites y relatives afin de garantir une véritable continuité d'investigations financières ;**
- 7 . Faire le plaidoyer à l'endroit des plus hautes instances de la République gabonaise face aux crimes économiques en vue de lever le verrou lié à « l'opportunité des poursuites » afin qu'à terme, toutes les infractions afférentes aux FFI soient sévèrement punies.**

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION